



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/87

OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 juin 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 juin 2017

La séance est ouverte

Le Mardi 27 juin l'année deux mille dix-sept à 18h30 à SAUCATS – Espace Culturel et Sportif « la Ruche »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	M.FATH
CANADA Béatrice	E	M.BLANQUE	LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance
 Les procès-verbaux du 22 Mars 2017 et 11 Avril 2017 sont adoptés

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/87

OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

VU les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-7 « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

VU la délibération n° 2015/79 relative à la mise en œuvre de CréaMômes 4 en 2015 et 2016

VU l'avis des commissions « Vie locale » du 28 mars et du 23 mai 2017.

Considérant l'avis favorable du bureau

1. PRÉSENTATION

Depuis 2008, la CCM œuvre dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle en proposant un ensemble d'actions en direction des communes et des structures éducatives (écoles, ALSH, TAPE, ITEP...). Avec le soutien et l'implication des partenaires institutionnels pour chacune des démarches engagées, la CCM a su fédérer autour d'objectifs partagés, l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels du territoire.

Aujourd'hui, l'État a développé un ensemble de mesures afin de faciliter la mise en œuvre de « parcours d'éducation artistique et culturelle » et les coopérations entre les acteurs concernés par l'art et la culture. Ce « parcours », instauré par la loi de refondation de l'école de 2013, vise à permettre l'accès à des pratiques artistiques collectives, ainsi que l'éducation aux médias et à l'information. En 2016, le budget de l'EAC (Education Artistique et Culturelle) atteint 55 millions d'euros, correspondant à une hausse de 80% par rapport à 2012 et de 35% par rapport à 2015. L'augmentation significative du budget de l'État dans ce domaine vise à soutenir l'EAC sur l'ensemble du territoire national.

Sous l'égide du Préfet de la Nouvelle Aquitaine, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales ont pour mission la mise en œuvre du grand plan national d'EAC, à travers notamment la mise en place de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CoTEAC). Ces contrats de 3 ans renouvelable réunissent les partenaires institutionnels pour définir et cofinancer des actions à destination des enfants et des jeunes.

Les partenaires institutionnels sont membres des comités de pilotage et technique. Ils co-construisent, au côté de la CCM, le contenu du futur CoTEAC. Ces partenaires sont les suivants :

- La DRAC Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- L'éducation nationale avec les inspecteurs des circonscriptions de Talence et de Gradignan, deux représentants du DASDEN (Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale)
- l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturelle), agence du Département de la Gironde
- le Département de la Gironde

Leur expertise et leur contribution financière augmentent significativement les capacités d'intervention de la CCM auprès des communes, des structures éducatives et culturelles.

2. LANCEMENT DU CoTEAC SUR LA CCM

En préfiguration de ce futur contrat, le Comité de pilotage a souhaité accueillir deux compagnies professionnelles, en résidence de territoire, sur une période de 8 mois. Les missions confiées aux compagnies « Le Bruit du Frigo » et le « Chat Perplexe » portent sur un travail autour de l'identité paysagère et culturelle du territoire. Elles prévoient des interventions sur l'espace public, en direction des habitants, dans les structures éducatives, dans les espaces naturels... La mobilisation des enseignants, bibliothécaires, animateurs, acteurs de l'environnement, habitants, enfants, jeunes et élus du territoire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brode

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/87

OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le 
ID : 033-243301264-20170627-2017_87-DE

sera recherchée tout au long de la démarche.

Le lancement est prévu le 17 octobre lors d'une première soirée dédiée à la présentation du CoTEAC. Il en sera suivi deux autres rencontres qui permettront d'instaurer une dynamique autour de ce contrat territorial. Intitulés « les Rencontres du CoTEAC », ces temps collectifs constitueront les bases d'une étroite collaboration entre les institutions de la culture, de l'éducation et les acteurs locaux, les communes, la CCM.

3. FINANCEMENT

La participation financière des institutions de la culture s'effectue sur une année scolaire (de septembre 2017 à juin 2018). Les demandes de financement des actions, pour l'année scolaire 2018 /2019 seront réalisables entre avril et juillet 2018.

Le financement du lancement du CoTEAC est prévu comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Résidence de territoire Bruit du Frigo	30 000 euros	DRAC	15 000 euros
Résidence de territoire Le Chat Perplexe	30 000 euros	IDDAC	20 000 euros
Rencontres du CoTEAC	15 000 euros	CCM	40 000
TOTAL	75 000 euros	TOTAL	75 000 euros

Ce budget prévisionnel est une version avec une participation de la CCM à hauteur de 40 000 euros sur une année scolaire.

Répartition des dépenses CCM sur 2017 et 2018 :

2017		2018	
CCM	30 000 euros	CCM	10 000 euros

Pour mener à bien ce projet, il est proposé :

- ✓ d'autofinancer la préfiguration du CoTEAC à hauteur de 40 000 € (quarante mille euros) sur deux exercices budgétaires.
- ✓ de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/87

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Décide** de s'engager pour le projet ci-dessus exposé ;
2. **Autorise** Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents ;
3. **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour 2017 et prévoir leur inscription pour 2018

Fait à Martillac, le 27 juin 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement